



LETTRE D'INFORMATION

NUMÉR 16
FÉVRIER 2021

Les travaux de la 1^{ère} phase sont terminés !

Retour sur ce chantier marquant et attendu

Le 10 novembre dernier, les usagers quotidiens de la RN57 ont pu enfin parcourir à 2 x 2 voies et de manière fluide la section de la RN57 entre l'échangeur de la gare TGV et l'A36. Cette mise en service tant attendue est venue clôturer quatre années de travaux. C'est donc l'occasion de faire le bilan de ce chantier qui a profondément modifié le paysage local tant sur l'environnement, que l'économie ou le cadre de vie.

2/3

Le projet en bref

4/5

Des aménagements
au service des usagers
du réseau routier

6/7

La prise en compte
du cadre de vie des
habitants et des modes
actifs de déplacement

8/9

Des bénéfices
pour l'économie locale
et l'emploi

10/11

Une opération respectueuse
de l'environnement



Le projet en bref

L'aménagement à 2x2 voies de la RN57 entre l'A36 et Devecey s'inscrit dans le projet de route express reliant Vesoul - Besançon - Remiremont, et plus globalement dans le cadre de l'aménagement de l'itinéraire européen E 23 entre le Luxembourg et la Suisse.

Il répond aux attentes fortes d'amélioration des déplacements et des conditions de sécurité sur les 6 km de cette section, empruntée tous les jours par environ 30 000 véhicules.

L'État, représenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bourgogne - Franche-Comté, assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération déclarée d'utilité publique le 9 juillet 2009.

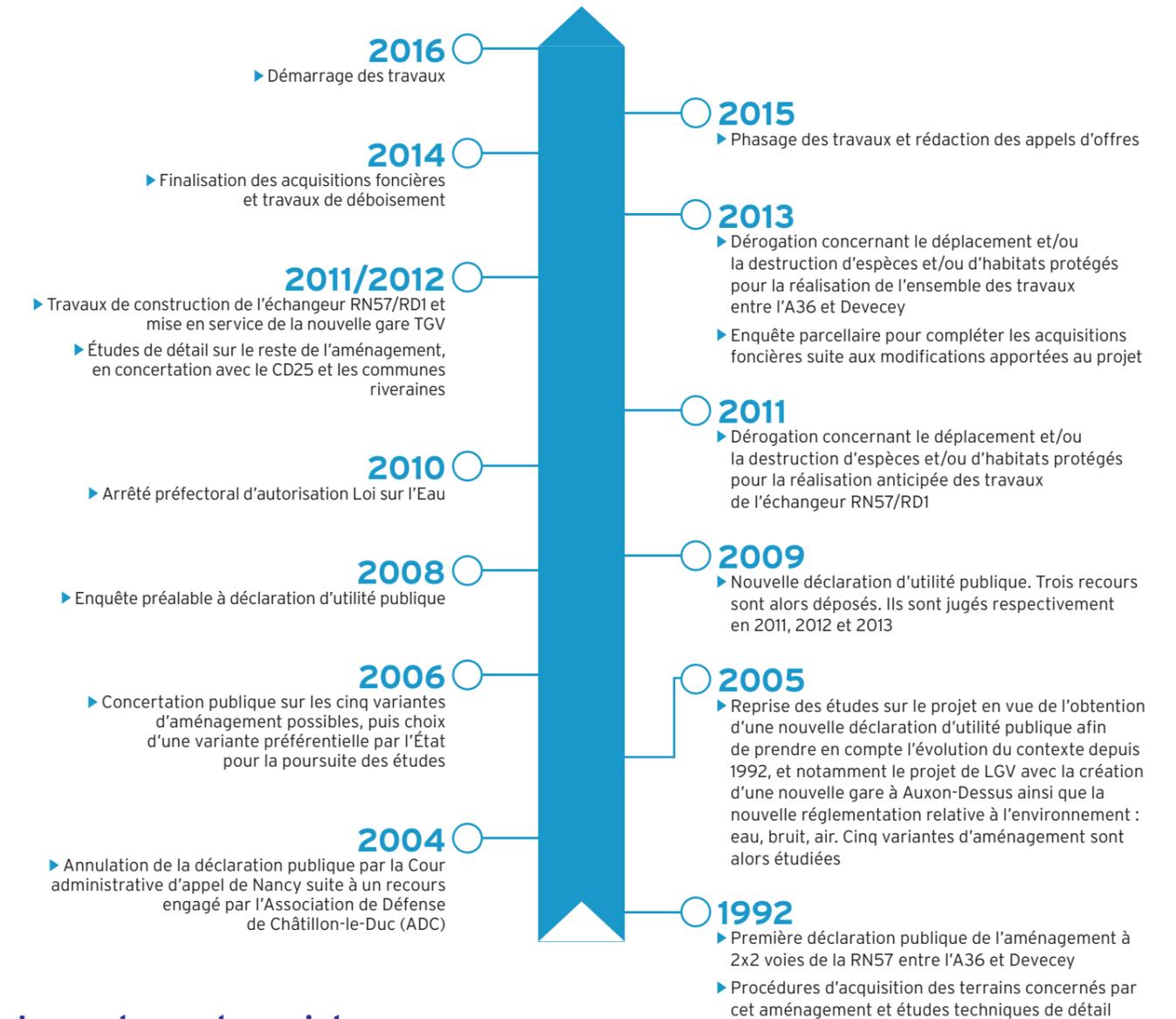
Les objectifs du projet

- Assurer la compatibilité avec le développement local lié à la gare TGV Besançon Franche-Comté
- Faciliter les accès à la gare TGV, à l'autoroute A 36 et à Besançon,
- Intégrer les différents modes de déplacement à l'aménagement global du territoire,
- Limiter les nuisances subies par les riverains et dues à la proximité d'une voie routière (bruit,...)
- Limiter les circulations de transit occasionnant des perturbations dans le cœur des villages,
- Valoriser la perception paysagère de l'entrée nord de l'agglomération Bisontine,
- Préserver le milieu naturel (ressource en eau, corridors écologiques et massifs forestiers fragilisés).

Les aménagements prévus



Historique de l'opération



Les acteurs du projet

- **MAÎTRISE D'OUVRAGE :** État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne-Franche-Comté)
- **MAÎTRISE D'ŒUVRE :** EGIS Villes & Transports
- **COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ :** Nicolas ROY

- **CONSEILLER ENVIRONNEMENT :** SEGED / Agence de Lyon
- **ENTREPRISES :** Groupement d'entreprises GUINTOLI, EHTP, SIORAT, NGE Génie Civil, groupement SNCTP/ Roger Martin, groupement FCE / ID Verde, groupement Roger Martin / Colas / Bonnefoy
- **CONTRÔLES EXTÉRIEURS :** CEREMA, Laboratoire d'Autun / Topographie : BEC2I / Béton : Ginger

Des aménagements au service des usagers du réseau routier

Une amélioration des temps de parcours

L'observation des temps de parcours des usagers avant et après la mise en service montre **un gain de temps de parcours d'environ 10 minutes en heures de pointe** sur cette section d'environ 1,5 km. Au-delà du bénéfice socio-économique évident de ce gain de temps, la fluidité de cet axe ainsi que les limitations de vitesse raisonnables mises en place (70 et 90 km/h) apportent une amélioration de la qualité de l'air dans le secteur, au bénéfice des riverains de l'aménagement sur la commune de Miserey-Salines.

Une meilleure sécurité pour les usagers

La sécurité des usagers était au cœur des préoccupations, tant pendant la réalisation des travaux que dans la conception même du projet. Outre la réalisation de deux voies dans chaque sens permettant le dépassement des véhicules plus lents, **l'aménagement de bandes d'arrêt d'urgence larges et continues** ainsi que d'un refuge améliorent largement la sécurité des usagers, ainsi que les conditions d'intervention de l'exploitant et des services de secours. Le carrefour « en T » très accidentogène à la sortie de Miserey-Salines sur la RN57 a également été supprimé. Des **caméras de vidéo-surveillance** du trafic ainsi qu'une **station de comptage** des véhicules ont été

également mis en place. Les images filmées par les caméras sont retransmises en direct au Centre d'Ingénierie et de Gestion du Trafic de la DIR Est, situé à La Vèze, où des opérateurs surveillent en permanence les conditions de trafic. Ainsi, dès qu'un problème survient, des patrouilleurs sont immédiatement envoyés sur les lieux et selon le cas, les forces de l'ordre et/ou les services de secours sont également prévenus.

Une **aire de contrôle des poids-lourds** a également été aménagée : elle permet aux Contrôleurs des Transports Terrestre de la DREAL, appuyés par les forces de l'ordre, de bénéficier d'un espace sécurisé et adapté pour procéder aux contrôles des poids lourds en entrée Nord de l'agglomération. Ces contrôles portent majoritairement sur le respect des temps de conduite et de repos des chauffeurs, sur le respect du poids total en charge des véhicules, sur l'état des véhicules et de leurs équipements spécifiques, sur les règles de circulation et de transport (animaux vivants ou matières dangereuses) ainsi que sur le respect des réglementations du travail (travail dissimulé, prix abusivement bas, cabotage...).



► CISGT de la DIR Est à La Vèze



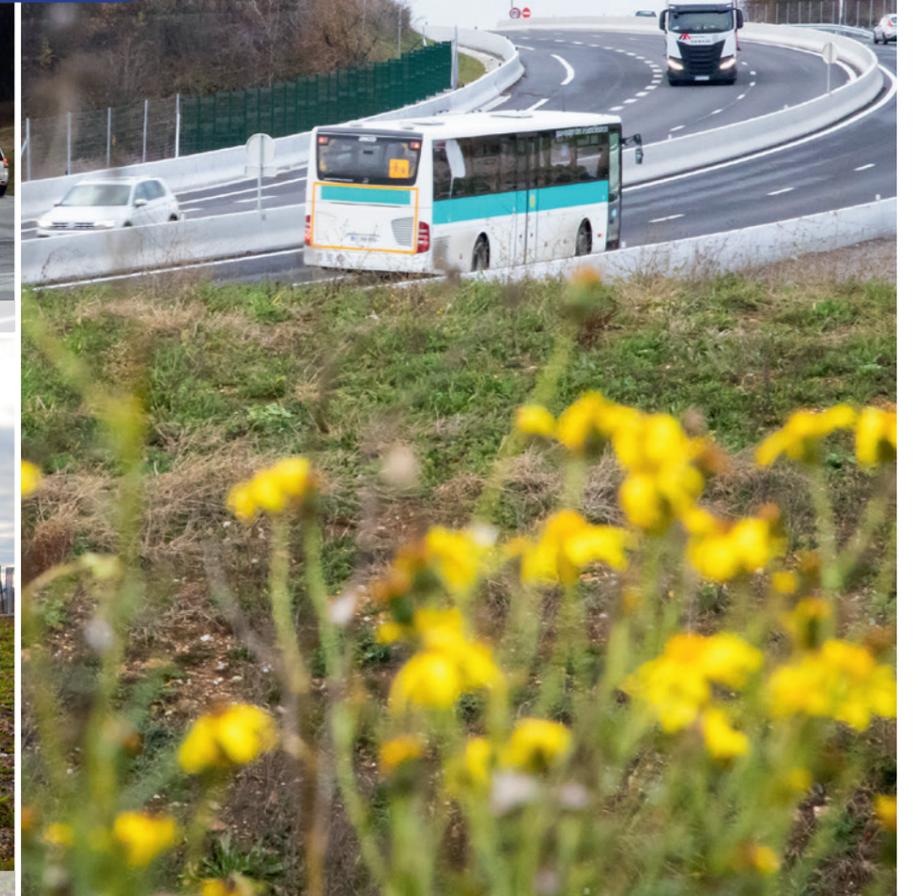
► Aire de contrôle des poids-lourds implantée en bordure de la RN57 en entrée Nord de Besançon



► Ancien carrefour « en T » pour accéder à Miserey-Salines



► Nouvelle bretelle de sortie vers Miserey-Salines



La prise en compte du cadre de vie des habitants et des modes actifs de déplacement

Une amélioration de la qualité de l'air

Grâce aux aménagements routiers réalisés et à la fluidification du trafic, les riverains de l'aménagement, et notamment ceux de Miserey-Salines, bénéficient d'une amélioration de la qualité de l'air. Les riverains de la RD108 sur la commune de Châtillon-le-Duc en bénéficient également puisque la mise en service de la nouvelle infrastructure a conduit à une large diminution du trafic de shunt qui empruntait avant et pendant les travaux la RD108 pour éviter les congestions de la RN57.

La réalisation du nouveau tronçon de la RD5 en 2016 a également contribué à reporter le trafic qui circulait dans Miserey-Salines pour rejoindre la RN57 dans des secteurs non urbanisés, diminuant par-là les nuisances pour les habitants.

La création de protections acoustiques

L'une des grosses craintes des riverains du projet était le risque d'une augmentation des nuisances sonores. Un travail spécifique a donc été réalisé au stade des études pour dimensionner des protections qui permettent de **protéger au mieux les riverains du bruit**. Au cours des travaux, l'excès de matériaux de déblai et l'accord donné par les propriétaires riverains directs de l'infrastructure pour la vente d'un peu de terrain a permis la mise en œuvre des merlons de terre allant au-delà des protections acoustiques initialement prévues, notamment au niveau du giratoire des Vergers sur la RD5 et le long de la RN57 pour protéger les habitants de Miserey-Salines. Des mesures acoustiques seront réalisées afin de vérifier le **respect des seuils réglementaires pour l'ensemble des habitations concernées**.

Des aménagements pour les piétons et les cyclistes

Les travaux d'aménagement de la RN57 ont également été l'occasion de réaliser des aménagements pour les piétons et les cyclistes. Ils bénéficient désormais **d'aménagements sécurisés** le long de la rue Ariane 2 et au niveau de l'échangeur « Espace Valentin Nord ». Une voie verte a également été aménagée depuis l'extrémité de la rue sous les Vignes à Miserey-Salines jusqu'au hameau de Cayenne à Châtillon-le-Duc. À l'issue des travaux de mise à 2x2 voies de la RN57 entre l'échangeur de la gare TGV et Devecey, cette **voie verte** ira jusqu'au giratoire de Devecey.



► Merlon acoustique protégeant les habitants de Miserey-Salines au droit du giratoire des Vergers



► Merlon acoustique longeant la RN57, protégeant les habitants de Miserey-Salines



► Piste cyclable longeant la RN57

Des bénéficiaires pour l'économie locale et l'emploi

Un investissement public qui vient soutenir les entreprises locales

Cette première phase de travaux, d'un coût total de près de 43 M€ a été réalisée par des **entreprises pour la plupart implantées localement**. On peut notamment citer :

- l'agence de Dijon de l'entreprise Guintoli
- l'agence Grands Travaux de Dijon de l'entreprise Roger Martin,
- l'agence de Dijon de SNCTP
- l'entreprise Bonnefoy (dont le siège est à Saône)
- l'agence locale de l'entreprise Colas
- l'entreprise PBTP & Démolitions dont le siège est à Devecey
- l'entreprise Global Signalisation dont le siège est à Ecole-Valentin
- l'entreprise Bourgogne-Franche-Comté Signaux dont le siège est à Rurey
- l'agence de Belfort de l'entreprise Eiffage Energie
- l'entreprise FCE dont le siège est à Levier
- l'agence de Besançon de l'entreprise IdVerde

De nombreuses autres PME locales sont également intervenues sur le chantier en tant que sous-traitants, ou indirectement *via* la fourniture de matériel ou la location d'engins.

Au-delà de ce soutien à l'emploi local dans le secteur du BTP, ce chantier qui a mobilisé pour certaines phases beaucoup de personnel, a permis de soutenir également les entreprises de commerce alimentaire, de restauration et d'hôtellerie implantées sur le territoire.

L'insertion sociale grâce au chantier

La DREAL a souhaité promouvoir l'insertion et l'emploi dans le cadre de ce chantier, en favorisant le rapprochement entre le secteur de l'insertion et les entreprises pour réussir le **retour à l'emploi de personnes en situation d'exclusion**. Ainsi, les entreprises titulaires des contrats de travaux avaient un nombre d'heures de travail minimum à confier à des personnes éloignées de l'emploi. Ce sont au total **5 600 heures d'insertion** qui ont été réalisées sur le chantier (soit environ 3,5 équivalents temps-plein).



► Démolition de l'ancien ouvrage d'art qui permettait à la RN57 de franchir la rue Ariane 2 (entreprise PBTP & Démolition)



► Terrassements (entreprise Guintoli)



► Pose des réseaux (entreprise Guintoli)



► Fabrication et application des enrobés (groupe Colas-Bonnefoy)



► Fourniture et pose des portiques de signalisation (entreprise Bourgogne-Franche-Comté Signaux)



► Mise en œuvre des caniveaux d'assainissement et des glissières en béton (entreprise PASS)

Une opération respectueuse de l'environnement

Une gestion raisonnée des matériaux de chantier

L'utilisation des matériaux de chantier a été optimisée. Les terres déblayées (notamment à l'Est de la RN57) ont été le plus possible réutilisées pour les besoins du chantier, notamment pour réaliser les remblais (côté Ouest de la RN57), permettant ainsi de **limiter au maximum l'apport de matériaux extérieurs**.

Par ailleurs, les matériaux excédentaires ont été utilisés sur place (notamment pour la réalisation de merlons acoustiques) ou mis en dépôt à proximité directe du chantier. Les matériaux importés provenaient quant à eux de carrières proches du chantier ou de centrales à enrobés implantées localement.

La protection des ressources en eau

Avant les travaux, la RN57 n'était pas pourvue de système d'assainissement. Les eaux de pluie qui ruis-

selaient sur la chaussée et se chargeaient de polluants issus du trafic routier (hydrocarbures, métaux lourds issus des échappements, de fuites, de l'usure des pneumatiques, des freins, ...) se déversaient dans le milieu naturel sans traitement. Les travaux réalisés ont permis de **mettre en place un système de recueil des eaux de chaussée, ainsi que deux bassins de traitement par décantation** puis filtration des eaux recueillies et de stockage des eaux polluées en cas d'accidents sur la chaussée.

Des aménagements de continuité écologique

L'étude d'impact sur l'environnement a mis en évidence les différentes espèces animales et leurs habitats de part et d'autre du projet, ainsi que les axes de déplacement « naturels » de ces espèces (entre les zones de reproduction et les zones d'habitat par exemple). Ainsi, des **passages pour la faune** ont été réalisés. Ils permettent à la faune de franchir

l'infrastructure sans risque de collision et de favoriser la reproduction des espèces en renforçant la diversité génétique des populations.

Au total, 2 passages petite faune ont été réalisés sous la RD5 et 5 sous la RN57. Un passage grande faune a quant à lui été aménagé sous la RN57. Les passages dits « petite faune » sont destinés aux petits mammifères, notamment blaireaux, renards roux, chats forestiers, écureuils roux... Le passage « grande faune » permet le passage des sangliers et des chevreuils.

Un **suivi écologique sur 25 ans** à l'aide de prises de vues photographiques régulières est prévu sur ces ouvrages pour vérifier leur efficacité. Les premiers résultats au niveau des passages réalisés sous la RD5 montrent une fréquentation par des renards roux, des chats sauvages, des micromammifères et des lézards des murailles.

Des zones de compensation environnementale sanctuarisées pour une durée de 25 ans

Pour **compenser la destruction de milieux forestiers et de prairies** du fait de l'élargissement de la RN57, des partenariats ont été mis en œuvre avec l'ONF et avec le Syndicat Mixte de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ognon. Ainsi, la DREAL finance l'entretien et

le suivi écologique de 9,5 ha de zones boisées et de 9,4 ha de zone de prairie pour une durée de 25 ans. Pendant cette période, les zones boisées concernées sont gérées en « îlots de senescence », c'est à dire qu'aucun arbre n'y sera coupé, et que les arbres vieillissants qui tombent seront laissés en place pour se décomposer et servir de refuge et de nourriture à la faune. Ces îlots sont choisis hors des lieux fréquentés par le public.

Les zones de prairie concernées sont gérées en « prairies extensives ». Par conséquent, pendant 25 ans, elles ne feront l'objet que d'une fauche tardive par an pour conserver des zones refuges pour la faune.

La création de mares pour les amphibiens

Trois mares ont été aménagées dans le cadre des travaux. Leurs abords ont été aménagés pour donner **refuge à la faune aquatique** grâce à l'implantation de végétation favorable, au dépôt d'arbres morts et de blocs de cailloux pour servir d'habitats et de cachettes à la faune.

Le suivi écologique de ces mares (prévu sur 25 ans) a déjà montré qu'elles étaient déjà largement peuplées de Grenouilles rousses, Grenouilles agiles, Tritons alpestres, Tritons palmés, Crapauds communs et même Salamandres tachetées.



► Bassin de traitement des eaux le long de la RN57 proche de Miserey-Salines



► Passage petite faune



► Passage grande faune



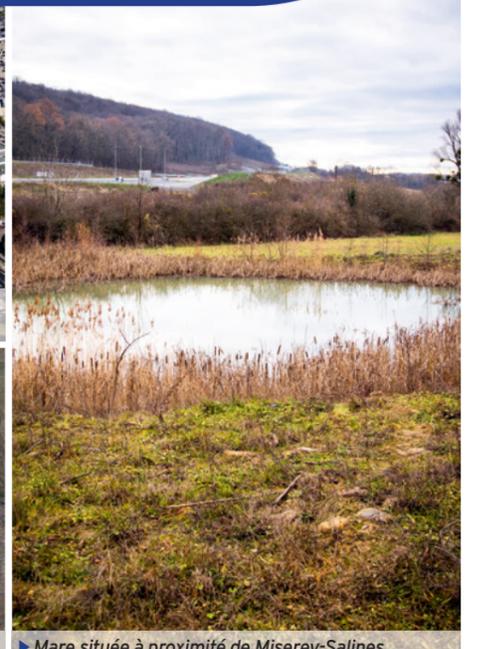
► Mare située au niveau du bois de Seu, à proximité de la RD5



► Bassin de traitement des eaux au niveau de l'échangeur « Espace Valentin Nord »



► Bassin de traitement des eaux le long de la RN57 proche de Miserey-Salines



► Mare située à proximité de Miserey-Salines, côté Ouest de la RN57

CONTACT

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté
17 E rue Alain Savary, CS 31269, 25005 BESANÇON CEDEX

Nous contacter par courriel : rn57-a36-devecey.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr

Toute l'information sur www.rn57-a36-devecey.fr